



Mme Charlina Vitcheva  
Directeur general  
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche  
Commission européenne  
1049 Bruxelles  
Belgique

Dun Laoghaire, ?? décembre 2020

Chère Mme Vitcheva,

**Objet : Avis du CC EOS sur les prises accidentelles de cétacés dans les Eaux Occidentales Septentrionales**

**Contexte**

En mai 2020, le CIEM a publié son avis de demande spéciale concernant la demande de l'Union européenne (UE) sur les mesures d'urgence visant à prévenir les prises accessoires de dauphins communs (*Delphinus delphis*) dans le golfe de Gascogne et de marsouin commun de la Baltique proprement dite (*Phocoena phocoena*) dans l'Atlantique du Nord-Est<sup>1</sup>. L'UE a fait cette demande suite à des rapports sur un grand nombre d'échouages de dauphins communs sur les côtes françaises le long du golfe de Gascogne où les animaux ont montré des preuves d'interaction avec des engins de pêche, et à une demande d'ONG, qui ont proposé différentes mesures afin de réduire prises accessoires de cétacés. Ainsi, l'UE a demandé au CIEM d'évaluer si les mesures proposées sont appropriées pour réduire les prises accessoires. En outre, le rapport de 2019 des États membres de l'UE sur la directive Habitats au titre de l'article 17 ne comprenait qu'une seule classification des États membres en tant que statut « favorable » pour les dauphins communs de l'Atlantique du Nord-Est dans leurs eaux nationales, tous les autres États membres déclarant « inconnu » ou « défavorable » classifications inadéquates.

Si l'objectif est de minimiser les prises accessoires, pour le dauphin commun du golfe de Gascogne, le CIEM conseille :

- une combinaison de fermetures temporelles de tous les métiers concernés;
- application de pingurs sur les chalutiers jumelés pour atténuer les prises accessoires en dehors de la période de fermeture.

Le CIEM recommande en outre une surveillance renforcée pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et pour augmenter la précision des estimations de l'abondance de la population et de la mortalité par prises accessoires de dauphins communs dans le golfe de Gascogne.

---

<sup>1</sup> Demande de l'UE concernant des mesures d'urgence pour empêcher les prises accessoires de dauphins communs (*Delphinus delphis*) et Marsouin commun de la Baltique (*Phocoena phocoena*) dans l'Atlantique Nord-Est, ICES 2020 ([lien](#))





Alors que l'atelier du CIEM sur les mesures d'urgence pour la pêche visant à minimiser les prises accessoires de dauphins à bec court dans le golfe de Gascogne et de marsouin commun en mer Baltique, WKEMBYC<sup>2</sup> a établi que dans le nord-est Atlantique, la plupart des prises accessoires de dauphins communs ont eu lieu dans l'écorégion du golfe de Gascogne et de la côte ibérique (sous-zones 8 et 9), certaines prises accessoires ont lieu dans l'écorégion des mers celtiques (sous-zones 6 et 7). Cependant, les estimations des prises accessoires ont de larges limites de confiance et peuvent être biaisées dans une mesure inconnue.

En septembre 2020, le CIEM a publié son avis annuel sur les prises accessoires de vertébrés marins protégés et potentiellement vulnérables. Le CIEM déclare que « pour le dauphin commun de l'Atlantique du Nord-Est, les prélèvements anthropiques durables ont été définis en utilisant un seuil d'élimination biologique potentielle (PBR) de 4927 dauphins communs par an dans l'Atlantique du Nord-Est, sur la base des estimations d'abondance de 634 286 animaux. Sur la base d'informations limitées, le CIEM a évalué que l'estimation ponctuelle de surveillance en mer de la mortalité des prises accessoires est juste en dessous du prélèvement biologique potentiel (PBR) alors que l'estimation ponctuelle des données sur les échouages l'a dépassé ». Cependant, au cours de l'été 2020, l'estimation ponctuelle à partir des données d'échouage avait été revue par Pelagis<sup>3</sup> et diminuée de 25%, mais n'a pas été prise en compte par le CIEM pour le moment.

Le CIEM indique également que « pour les dauphins communs des mers celtiques, les prises accessoires annuelles moyennes en 2016-2018 dans tous les métiers s'élevaient à 720 individus (IC à 95% 278–1345), les chaluts de fond à panneaux et les filets maillants représentant les plus importantes prises accessoires ».

### Prises accessoires de cétacés dans les Eaux Occidentales Septentrionales

Au sein de l'unité d'évaluation du CIEM pour les dauphins communs, aucun signe de déclin ne peut être observé, mais les mouvements saisonniers sont évidents. Cependant, cette augmentation est très probablement le résultat d'un afflux de dauphins potentiellement des eaux océaniques / méridionales, plutôt que d'une augmentation réelle de la population.

Dans la zone couverte par le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS), des prises accessoires de dauphins communs et rayés de divers métiers ont été signalées au fil des ans, par exemple en Cornouailles et en Irlande occidentale. « Les pêcheries préoccupantes ont été identifiées comme celles avec des prises accessoires de dauphins communs, enregistrées par des observateurs à bord de 2016 à 2018 dans les sous-zones CIEM 6, 7, 8 et 9, et avec des engins de types PTM, PTB, OTM, OTB, OTT, GNS, GTR et PS. » (ICES 2020)

<sup>2</sup> Atelier sur les mesures d'urgence pour la pêche afin de minimiser les prises accessoires de dauphins communs à bec court dans le golfe de Gascogne et de marsouin commun en mer Baltique (WKEMBYC), projet de rapport, volume 2, numéro 43, ICES 2020 ([lien](#))

<sup>3</sup> Pelagis est l'institut scientifique français qui traite les données d'échouage et évalue la mortalité des prises accessoires à partir de ces données.





L'effort annuel total par type d'engin dans le CIEM 7 se compose principalement de chalutiers de fond (OTB, 61% de l'effort total), suivis des filets maillants (GNS, 27%) et des trémails (GTR, 8%).

Le plan d'action sur les espèces ASCOBANS 2019 (SAP) pour le dauphin commun de l'Atlantique du Nord-Est (*Delphinus delphis*)<sup>4</sup> identifie que la plus grande menace dans les mers celtiques est due à l'enchevêtrement mortel dans les filets et chaluts statiques commerciaux et récréatifs, tandis que l'épuisement des proies et la pollution chimique, les perturbations sonores et le changement climatique posent également des pressions réelles et / ou potentielles. Les pêcheries préoccupantes dans l'Atlantique Nord-Est comprennent les chaluts à couple moyen, ciblant le merlu, le bar et le thon (mais pas ceux ciblant l'anchois), et les chaluts verticaux à grande ouverture ciblant le merlu (ASCOBANS, 2015a).

Dans son dernier avis sur les prises accessoires de vertébrés marins protégés et potentiellement vulnérables, le CIEM a identifié que les effectifs dans les mers celtiques ne représentent que 15% de l'estimation de la mortalité totale des prises accessoires pour le dauphin commun.<sup>5</sup>

Les membres du CC EOS ont identifié un manque de données spécifiques sur les mouvements des cétacés dans les eaux du nord-ouest. Les données disponibles concernant les prises accidentelles dans les EOS sont limitées et basées sur les rapports d'observateurs de 2016 à 2018 et le rapport de WKEMBY indique clairement que « *les dauphins communs du golfe de Gascogne appartiennent à une population très variée, dont les animaux vivent en Europe. Les eaux de l'Atlantique font partie... cependant, les estimations des prises accessoires ont de larges limites de confiance et peuvent être biaisées dans une mesure inconnue.* » (Rapport provisoire du WKEMBY Vol.2, Numéro 43, page 30)

## Recommandations

- En vertu de la législation actuelle<sup>6</sup>, les États membres sont tenus de surveiller les prises accidentelles en mer. Les données récupérées grâce à cette surveillance pourraient être rassemblées et coordonnées dans une base de données centrale. Le CC EOS souligne l'utilité de la conformité des États membres des eaux nord-ouest aux exigences législatives existantes. Les membres du CC chercheront à garantir la pleine coopération de l'industrie de la pêche pour obtenir ces données.
- Le CC EOS est favorable à ce que les États membres des EOS fassent à cette fin un effort concerté sur le suivi des prises accidentelles via des observateurs embarqués ou d'autres moyens d'observatoires. Cet effort pourrait être coordonné sur une période de temps spécifique afin de fournir des informations détaillées et d'augmenter la disponibilité des données.

4

Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du Nord-Est, d'Irlande et du Nord ([lien](#))

<sup>5</sup> Captures accessoires CIEM de vertébrés marins protégés et potentiellement vulnérables - Examen des rapports nationaux conformément au règlement (CE) n° 812/2004 du Conseil et autres informations 2020 ([lien](#))

<sup>6</sup> à savoir la directive de l'UE sur les habitats et la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin



Co-Funded by the  
European Union

North Western Waters Advisory Council  
c/o Bord Iascaigh Mhara  
Crofton Road  
Dun Laoghaire, Ireland

Tel: +353 1 2144 143  
E-mail: [info@nwwac.ie](mailto:info@nwwac.ie)  
Web: [www.nwwac.org](http://www.nwwac.org)  
Co. Reg. No: 403877



- Le CC EOS recommande aux États membres d'aider l'industrie à enregistrer toutes les prises accessoires de mammifères marins, y compris les petits cétacés et autres espèces protégées, en voie de disparition et menacées (PET) conformément à la législation actuelle de l'UE<sup>7</sup>. Nous suggérons donc que les États membres fournissent à l'industrie de la pêche des outils pour identifier les interactions avec les espèces de PET et les identifier correctement.
- Un tel outil pourrait prendre la forme d'une application mobile que les États membres pourraient développer en collaboration afin de fournir le même outil à toutes les pêcheries.
- Le CC EOS recommande également d'évaluer, de publier et de prendre en compte les impacts d'autres industries du milieu marin sur les populations de dauphins communs et toutes les autres espèces de PET, y compris les mesures d'atténuation en place à leur égard.
- L'industrie de la pêche devrait recevoir des informations sur les meilleures pratiques concernant le retour en mer de toute espèce de PET capturée accidentellement.
- Le CC EOS recommande que d'autres recherches soient menées sur les solutions technologiques, y compris les pingres, pour éviter les prises accidentelles de cétacés.
- Une attention particulière peut être accordée aux fermetures spatiales / temporelles en supposant que les flottes responsables pourraient être identifiées de manière fiable et que l'état de la population de dauphins communs nécessite des mesures aussi drastiques. Celles-ci doivent être fondées sur des preuves scientifiques.
- Le CC EOS recommande fortement que des recherches scientifiques accrues sur les populations non seulement de dauphins communs, mais aussi d'espèces PET soient menées dans les Eaux Occidentales Septentrionales, y compris l'impact du changement climatique, la pollution, etc.
- Le CC EOS suggère que la Commission fasse une demande ponctuelle au CIEM concernant la recherche scientifique sur les prises accessoires de cétacés spécifiquement dans les Eaux Occidentales Septentrionales afin d'identifier les lacunes dans les données et à l'appui des recommandations formulées ci-dessus.

J'espère que les recommandations faites par les membres du CC EOS contribueront à améliorer la gestion de ce sujet important et j'ai hâte de recevoir votre réponse.

Cordialement,

Emiel Brouckaert  
Président du Comité Exécutif du CC EOS

---

<sup>7</sup> par exemple. Directive 92/43 / CEE du Conseil Art. 12, règlement-cadre de l'UE pour la collecte de données 2017/1004 Art. 4

